



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE
DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER

Le Cabinet

Cayenne, le mercredi 20 septembre 2017

Bureau de la
communication
interministérielle

Communiqué

Un pêcheur vénézuélien intercepté dans la ZEE française

A 6h59 le matin du 19 septembre, le patrouilleur léger guyanais « La Confiance » a contrôlé le ligneur vénézuélien « Mi Guaracha » dans la zone économique exclusive française, à près de 150 km des côtes guyanaises. Le capitaine vénézuélien n'ayant pu présenter de licence l'autorisant à pêcher dans les eaux françaises, la cargaison de 700 kg de poisson a été saisie et le déroutement du navire, long de 18 m et armé par un équipage de 13 marins, a été décidé vers le port du Larivot. Il y est arrivé ce matin à 8h45, escorté par le patrouilleur et sous la surveillance directe de son équipe de visite, où l'attendait des gendarmes maritimes de la Direction de la Mer. Alors que le capitaine déclaré du navire a été pris en charge par les officiers de police judiciaire pour être entendu, le navire pourra être confisqué par la DM, en fonction de la gravité des faits.

Il s'agit de la première prise en haute mer pour l'équipage du PLG, l'action contre la pêche illégale ne se résumant pas à la franche côtière (eaux territoriales) de Guyane. L'autonomie accrue des nouveaux patrouilleurs leur permet en effet de durer à la mer et donc de surprendre des navires INN bien au-delà des zones de travail habituelles.



Thomas D. © BMV/PAG 2017



Thomas D. © BMV/PAG 2017